



1008782301

DATE DEPOT : 2010-10-06

NUMERO DE DEPOT : 87823

N° GESTION : 1998B01457

N° SIREN : 415280627

DENOMINATION : VIAPRESSE

ADRESSE : 7 IMP MARIE BLANCHE 75018 PARIS

DATE D'ACTE : 2006/04/07

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

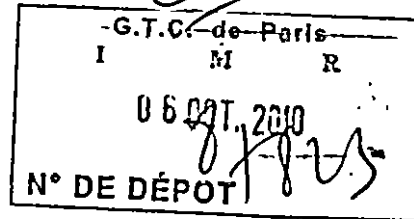
NATURE D'ACTE : DECISION DE REDUCTION

VIA PRESSE

Société Anonyme au capital de 38 400 €
Siège social : 7 impasse Marie-Blanche – 75018 PARIS
RCS PARIS B 415 280 627

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

CC DU 07 avril 2006 *ES*



➤ **Première résolution**

Les actionnaires décident d'augmenter de capital en incorporant un montant de réserves de 189 600 € par augmentation du nominal de 9,60 € à 57,00 €. Le capital se trouve fixé à 228 000€.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

➤ **Deuxième résolution**

Les actionnaires décident de diminuer la valeur nominale des actions : la valeur nominale des actions est ramenée de 57,00 € à 0,57 €. Le nombre d'actions se trouve porté de 4 000 à 400 000.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

➤ **Troisième résolution**

Les actionnaires décident d'autoriser l'appel public à l'épargne. L'article 1 des statuts est modifié en ce sens.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

➤ **Quatrième résolution**

Les actionnaires décident d'instaurer un vote double pour les actions détenues nominativement par un même actionnaire pendant au moins quatre ans. L'article 24 des statuts est modifié en ce sens.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

➤ **Cinquième résolution**

Les actionnaires décident que les actions pourront être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société pourra rechercher, auprès de l'organisme compensateur, l'identité de ses actionnaires au porteur. L'article 12 des statuts est modifié en ce sens.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

➤ **Sixième résolution**

Les actionnaires décident la modification de l'article 23 §1. Si la société prend le statut d'émetteur faisant appel public à l'épargne, elle devra prévoir la publication au BALO d'un avis de réunion 30 jours avant la date d'assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

➤ **Septième résolution**

Les actionnaires décident l'adoption des nouveaux statuts qui leurs sont proposés en conséquence des résolutions ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

➤ **Huitième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal afin d'effectuer les formalités légales de publicités et de dépôt.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité